



COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AUX ARCHIVES DE FRANCE

SÉANCE EN DATE DU 28 JANVIER 2020

COMPTE RENDU

Membres du comité présents

- Philippe BARBAT délégué interministériel aux archives de France (DIAF) et directeur général des patrimoines, président du comité
- Françoise BANAT-BERGER, cheffe du service interministériel des archives de France, chargée du secrétariat du CIAF
- Isabelle RICHEFORT, directrice adjointe des archives diplomatiques (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) représentant Hervé MAGRO, directeur des archives diplomatiques, excusé
- Sylvain MATTIUCCI, directeur des patrimoines, de la mémoire et des archives (ministère des armées)
- Françoise ROMAGNE, cheffe du bureau documentation et archives, représentant Hubert GICQUELET, chef du service de l'environnement professionnel (secrétariat général des ministères économiques et financiers)
- Isabelle DORLIAT-POUZET, cheffe du bureau des services publics locaux, représentant Stanislas BOURRON, directeur général des collectivités locales (ministère de l'intérieur)

Experts et invités

- Jean-Charles BEDAGUE, sous-directeur de la communication et de la valorisation (SIAF)
- Florie CROIBIER-MUSCAT, conservateur du patrimoine (MEAE)
- Brigitte GUIGUENO, conservatrice en chef de patrimoine (SIAF)
- Catherine JUNGES, sous-directrice de la politique archivistique (SIAF)
- Cécile LAMARQUE, chef du projet au sein de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire
- Marie LAPERDRIX, cheffe du service des archives économiques et financières (secrétariat général des ministères économiques et financiers)
- Bruno RICARD, sous-directeur de la communication et de la valorisation des archives (SIAF)
- Blandine WAGNER, cheffe du bureau de la politique des archives et des bibliothèques (ministère des armées/DPMA)

◆ CADRE STRATEGIQUE COMMUN DE MODERNISATION 2020-2024 :
POINT SUR L'AVANCEMENT DES PLANS D' ACTIONS PREVUS POUR SA
MISE EN ŒUVRE

Ce point de l'ordre du jour a permis aux ministères concernés (Culture, Armées, Europe et Affaires étrangères, ministères financiers) de faire connaître l'état d'avancement de la rédaction de leur plan d'actions pour la mise en œuvre du cadre stratégique 2020-2024, après que le délégué interministériel aux archives de France, M. Philippe BARBAT, ait rappelé qu'il estimait important que ces échanges aboutissent, le moment venu, à un outil partagé.

Plusieurs des actions identifiées convergent. Sont d'ores et déjà des actions partagées par tout ou partie des acteurs : la réflexion sur la déclassification et la participation au groupe de travail tenu sous l'égide du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, le soutien et l'accompagnement de la maintenance et de l'amélioration continue du logiciel VITAM, la contribution aux travaux menés sur les formats numériques par le groupe PIN (Pérennisation de l'Information Numérique) de l'association Aristote, ou encore la participation au comité SEDA animé par le service interministériel des archives de France. Les participants conviennent par ailleurs de :

- Coordonner leur action à l'international pour la promotion de l'écosystème VITAM ;
- Participer à deux groupes de travail qui seront pilotés par le Service interministériel des Archives de France autour de la question de l'industrialisation des versements numériques et de celle de l'archivage des bases de données ;
- Collaborer pour le suivi et le contrôle scientifique et technique des données contenues dans ATLAS (ce qui concerne plus particulièrement le SIAF et le service des archives des ministères financiers) et dans l'application interministérielle PLACE ;
- Contribuer à la mise en place à l'échelle interministérielle d'un observatoire des revendications (mise en commun des informations relatives aux revendications : nombre de mises en demeure, de restitutions, de contentieux en cours...).

M. Philippe BARBAT conclut en se félicitant de ces points de convergence. Il relève que si la réflexion sur les actions est bien entamée dans chacun des ministères, celle sur les indicateurs l'est moins et précise qu'il conviendra de mettre en place des indicateurs communs dès lors que les sujets le sont. Il attire l'attention des participants sur l'intérêt qu'il y aurait à assurer à VITAM une visibilité politique, en tant que produit de la « marque France ».

◆ PRESENTATION DU PROJET DE DEMATERIALISATION DE L'ETAT CIVIL DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Par Cécile LAMARQUE, chef du projet au sein de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire et Florie CROIBIER-MUSCAT, conservateur du patrimoine (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères)

Le projet de registre de l'état civil électronique (projet RECE) permettra d'expérimenter la dématérialisation de l'établissement, de la délivrance, de la mise à jour et de la conservation des actes de l'état civil dont le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères est dépositaire.

Cette expérimentation est encadrée juridiquement par l'ordonnance n° 2019-724 du 10 juillet 2019. Cette ordonnance, en attente de ratification, est prise en vertu de l'autorisation accordée au gouvernement par l'article 46 de la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance. Elle se complète du décret n° 2019-993 du 26 septembre 2019, qui décline les modalités pratiques de mise en œuvre de l'expérimentation.

L'enjeu est de produire des documents électroniques présentant un caractère authentique (signature électronique, archivage à très long terme, procédé de vérification de l'authenticité) à droit constant par rapport à la responsabilité et à l'expertise de l'officier d'état civil.

Le projet vise à :

- remplacer les actes au format papier par des actes électroniques signés numériquement, présentant le même caractère authentique qu'un acte papier signé de façon manuscrite par un officier d'état civil ;
- assurer la conservation de ces actes sous forme numérique à très long terme en garantissant sa lisibilité et son inaltérabilité dans le temps ;
- fournir aux usagers des télé-services leur permettant de bénéficier des avancées technologiques en matière de dématérialisation, en vue de simplifier leurs démarches ;
- fournir aux agents officiers d'état civil du ministère un outil informatique unique plus efficient.

Le projet sera réalisé en quatre étapes :

1. Dématérialisation de la délivrance aux usagers des extraits/copies d'actes dématérialisés signés électroniquement et fourniture d'un télé-service de vérification de l'acte (échéance : octobre 2020)
2. Dématérialisation des actes :
 - Ouverture du registre électronique (échéance : janvier 2021)
 - Mise en œuvre d'une téléprocédure de déclaration d'événement d'état civil en vue

- d'une transcription (échéance : juin 2021)
3. Refonte de la délivrance et de la mise à jour des actes (janvier 2022)
 4. Consolidation.

S'agissant de la communicabilité et de l'accès aux actes, on constate que l'on passera d'un régime de délivrance d'actes à un régime de consultation. La réflexion a en outre fait émerger deux questions :

- Le RCE permettra une communication à l'acte, alors qu'aujourd'hui les dispositions du code du patrimoine en la matière (article L213-2) ne conçoivent qu'une communication au registre. Cela impacte la communicabilité des actes attestant d'évènements antérieurs à leur établissement mais qui, transcrits dans les registres de l'année en cours ne sont de ce fait communicables qu'au terme du même délai que l'ensemble du registre.
- Le décret n° 2017-890 du 6 mai 2017 prévoit que le procureur de la République peut limiter la délivrance des copies intégrales des actes de décès si les informations y figurant sont de nature à porter atteinte, compte tenu des circonstances du décès, à la sécurité des personnes qui y sont désignées. Comment identifier les actes de décès tombant sous le coup de ces dispositions ?

◆ POINT SUR LE LANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA
DECLASSIFICATION, A L'ISSUE DE SA PREMIERE SEANCE

Par Jean-Charles BEDAGUE, conservateur en chef du patrimoine, sous-directeur de la communication et de la valorisation des archives (SIAF)

Une réunion s'est tenue au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale le 16 janvier 2020 avec les ministères des armées, de la culture et de l'Europe et des affaires étrangères pour envisager des solutions concrètes destinées à simplifier la procédure de déclassification des archives classifiées détenues par les services d'archives de ces ministères dans le cadre du projet de nouvelle instruction générale interministérielle sur la protection du secret de la défense nationale.

Ces solutions visent à donner suite aux pistes dégagées lors de précédent échanges entre le Délégué interministériel aux Archives de France et la Secrétaire générale de la défense et de la sécurité nationale, qui consistaient en :

- le recensement des marques de classification ;
- la déclassification systématique des documents appartenant à des ensembles prioritaires ;
- la tenue d'un registre interministériel de déclassification ;

- la possibilité d'accorder aux Archives nationales et à la direction des Archives diplomatiques la capacité d'opérer les déclassifications d'une partie des archives qu'elles conservent.

Echanges et remarques des participants

Des échanges de vues précisent les propositions formulées lors de la réunion du 16 janvier 2020. La mise au net de certaines de ces propositions a été confiée au ministère de la Culture, pour une remise au SGDSN au cours du premier trimestre 2020. Les participants conviennent de confier au Conseil d'Etat une analyse juridique sur l'articulation entre les différents textes qui encadrent l'accès aux informations protégées au titre du secret de la défense nationale.

◆ LE GUIDE SUR LES ARCHIVES A PROPOS DES DISPARUS DE LA GUERRE D'ALGERIE ET LE PROJET DE JOURNEE D'ETUDES

Par Brigitte GUIGUENO, conservatrice en chef de patrimoine (SIAF)

Le guide sur les disparus de la guerre d'Algérie (1954-1962) s'inscrit dans le contexte de la déclaration du Président de la République du 13 septembre 2018 sur la mort de Maurice AUDIN. Piloté par les Archives de France, il est le fruit d'une remarquable collaboration interministérielle Culture/Armées/Affaires étrangères. Il est destiné à tous, au chercheur mais aussi au grand public auquel on ne cache pas la difficulté de la recherche (archives manquantes, prudence sur la qualité des sources, absence de liste complète des disparus, pas d'accès direct aux documents numérisés). Il décrit les sources actuellement conservées en France et une carte interactive permet de localiser le lieu où les archives ont été produites (France et Algérie).

Cinq catégories de disparus ont été identifiées et classées par ordre alphabétique (Algériens disparus en Algérie, Algériens disparus en France, Français civils disparus en Algérie, Français militaires disparus en Algérie, Harkis et autres supplétifs de l'armée française disparus en Algérie) ; pour chacune, sont indiqués les principaux fonds s'y rapportant, puis des fonds secondaires. Le texte renvoie à des inventaires ou à des fiches ISAD-G, qui figurent sur FranceArchives.

C'est sur ce portail que le guide sera publié très prochainement. Une traduction en anglais et en arabe est prévue, ainsi qu'un petit film de 2-3 minutes qui sera réalisé par la Direction de la communication de la Culture.

Pour accompagner la sortie du guide, une rencontre aura lieu aux Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine) le 27 mars prochain, avec intervention d'archivistes, d'historiens et d'universitaires. Il est convenu que le SIAF conviera le SGDSN à cette manifestation.

◆ PRESENTATION DU REFERENTIEL POUR LA GESTION DES ARCHIVES PRODUITES DANS LE CADRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Par Catherine Junges, conservatrice générale du patrimoine, sous-directrice de la politique archivistique (SIAF)

Le référentiel de conservation des archives produites dans le cadre du processus de commande publique est le fruit d'un groupe de travail interministériel piloté par le service interministériel des archives de France, réunissant des professionnels de la commande publique et des archivistes en poste dans les services ou opérateurs de l'Etat. Dans le cadre du programme DCANT (développement concerté de l'administration numérique dans les territoires), y ont été également associés des professionnels en poste dans les collectivités locales.

L'élaboration de ce référentiel s'inscrit dans le cadre du plan de transformation numérique de la commande publique 2017-2022, piloté par la direction des affaires juridiques du ministère de l'économie et des finances. Ce plan prévoit, entre autres actions, de simplifier et de sécuriser l'archivage des données et documents au format numérique de manière à accélérer la dématérialisation de ce processus de bout en bout. Cet objectif exigeait que soient revues et mises à jour les dispositions relatives aux marchés publics contenues dans l'instruction SIAF/DPACI/RES/2009/018 du 28 août 2009. Bien que conçu à destination des collectivités territoriales pour la gestion des archives produites par leurs services supports, ce texte faisait jusqu'à présent office de référence y compris pour la gestion du cycle de vie des documents produits dans le cadre de la commande publique par les services ou opérateurs de l'Etat.

Les durées d'utilité administrative et les sorts finaux préconisés par le nouveau référentiel tiennent compte des évolutions du cadre juridique et réglementaire depuis 2009. Le document s'attache à expliciter et à contextualiser les règles de gestion à mettre en place par les acheteurs publics sous l'égide des personnes en charge du contrôle scientifique et technique, en exposant en détail le processus de la commande publique et en fournissant les clefs permettant d'identifier les risques à ne pas conserver.

Ce document sera prochainement publié sur le site du comité interministériel des archives de France. Il reviendra ensuite à chaque ministère en charge du contrôle scientifique et technique sur les archives de le décliner dans sa propre sphère.

Une prochaine réunion est programmée le vendredi 12 juin à 15h 00

Pour le Comité interministériel aux Archives de France,

Françoise BANAT-BERGER,
Cheffe du service interministériel des archives de France



